



## **Compte-rendu de la réunion SG Syndicats de Centrale du 26 août 2020 après midi sur l'évolution de la situation sanitaire et les conditions de la rentrée.**

Après avoir convoqué dans l'urgence les fédérations le 26 août matin, la secrétaire générale a évoqué avec les syndicats de Centrale l'évolution de la situation sanitaire et l'application des décisions gouvernementales. Il est en effet grand temps d'aborder les conditions de travail de la semaine prochaine !

Dès mardi 1<sup>er</sup> septembre, le port du masque dans tous les lieux clos va être généralisé et devenir obligatoire. En conséquence, le ministère va rédiger un message à l'ensemble des agents en fin de semaine pour leur donner les consignes concrètes de mises en œuvre dans nos services. Le guide de reprise d'activité sera en fonction mis à jour.

En rappel, des dotations de masques (6 masques lavables par agent) sont toujours disponibles auprès des services RH. Les agents qui ont déjà reçu un premier lot pourront en retirer un second courant septembre.

Plusieurs éléments utiles restent cependant inconnus ainsi le projet de protocole du ministère du Travail ne sera définitif que lundi et nous ne disposons pas encore du projet de circulaire de la DGAFP sur le port du masque qui est en préparation.

### **Intervention de la CGT Centrale Finances:**

Cette réunion était indispensable, il était en effet temps de reprendre les échanges avec les syndicats pour une mise en place la semaine prochaine.

Nous souhaitons que ce type de réunion informelle d'échanges sur la situation sanitaire se tienne toutes les 2 à 3 semaines.

Nous demandons bien sûr la convocation du CHSCT de centrale dans la foulée du CHSCT Ministériel prévu la semaine prochaine.

De ce fait, il conviendrait de réajuster l'agenda prévu du dialogue social afin de laisser à chacun le temps de bien travailler, d'autant que la mise en œuvre des mesures régressives de la loi réforme de la fonction publique n'est pas pour nous une priorité.

Un message aux agents est une nécessité, il devra être accompagné de consignes détaillées sous la forme d'un document récapitulatif complet actualisé et si possible d'un questions-réponses.

Le port obligatoire du masque ne saurait faire oublier les mesures barrière et le dispositif ministériel antérieur pour appliquer les mesures de prévention nécessaires, les mettre en place et les actualiser au besoin.

Ainsi, nous insistons sur la nécessaire présence partout de gel, nous faisons le constat d'une désinfection régulière à poursuivre, nous rappelons la nécessité d'aération de tous les espaces (en signalant les nuisances respiratoires dans le hall Necker causées par le chantier de la cantine).

.../...

Il est également important de rappeler la nécessité pour les agents de pouvoir aménager leurs horaires ( pour prendre les transports en commun en dehors des heures de pointe en particulier), la nécessaire rotation des équipes (pas toujours les mêmes en présentiel ni tous ensemble tout le temps) et bien sûr de poursuivre le télétravail afin d'éviter transports et promiscuité dans les bureaux mais aussi permettre aux agents vulnérables et les agents vivant avec des personnes vulnérables et agents en situation de handicap de travailler)

La situation des agents vivant avec des personnes vulnérables doit enfin être clarifiée comme c'est le cas dans le secteur privé.

Nous souhaitons que des tests de dépistage soient proposés aux agents afin de répondre au sentiment légitime d'anxiété pour ceux qui présentent des symptômes ou ont côtoyé des personnes infectées. Vu la difficulté en région parisienne en particulier d'accéder à des tests cela permettrait d'aller plus vite et d'éviter de nouvelles contaminations entre agents. Le secteur public fait partie des lieux de contamination importants, il convient donc de se donner les moyens sur place ou par convention, de permettre un dépistage.

Concernant la restauration collective : le système actuel montre déjà ses limites aussi la généralisation d'une réservation obligatoire des repas la veille, comme le propose l'AGRAF, peut à défaut, permettre de mieux constituer une mesure pour le respect des consignes sanitaires. Nous alertons sur la contrainte extrême qui va peser sur les agents (en plus du menu unique qui ne permet pas à tous de se restaurer) et souhaitons qu'une alternative soit mise en place sous forme de prise en charge des frais de restauration.

Bercy, le 27 août 2020